

**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
Travail-Justice-Solidarité



**MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

**LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT  
DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (LPDPA)**

**SYNTHESE**

Avril 2009

## Liste des abréviations et sigles

AFD	Agence Française de développement
AGEXPHA	Association Guinéenne des exportateurs des produits halieutiques
BAD	Banque Africaine de développement
CAFEX	Centre d'appui à la formalisation des exportations
CNA	Commission nationale d'arraisonnement
CNSHB	Centre national des sciences halieutiques de Bousoura
CNSP	Centre national de surveillance et de protection des pêches
CERESCOR	Centre de recherche océanographique de Rogbanet
CRD	Communauté rurale de développement
CSRP	Commission sous régionale des pêches
DNPM	Direction nationale de la pêche maritime
DNPCA	Direction nationale de la pêche continentale et de l'aquaculture
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FG	Franc Guinéen
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LPDPA	Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture
MPA	Ministère de la pêche et de l'aquaculture
ODEPAG	Office de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture
ONG	Organisation non gouvernementale
ONP	Observatoire national des pêches
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPGF	Promotion de la pisciculture en Guinée
UE	Union Européenne
US\$	Dollar des Etats Unis d'Amérique

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>I - REVUE DU SECTEUR – DIAGNOSTIC</b> .....	<b>5</b>
1.1    EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR.....	5
1.1.1 <i>Structure du secteur et potentiels</i> .....	5
1.1.1.1 <i>Potentiels de capture et ressources exploitées</i> .....	5
1.1.1.2 <i>Flottes de pêche et production</i> .....	6
1.1.2 <i>Valorisation des captures</i> .....	8
1.2    PLACE DE LA PECHE DANS LE CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE NATIONAL.....	10
1.3    FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L’AQUACULTURE .....	11
1.3.1 <i>Forces et opportunités</i> .....	11
1.3.2 <i>Faiblesses et menaces</i> .....	12
<b>II – ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L’AQUACULTURE</b> .....	<b>13</b>
2.1    PRINCIPALES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES .....	13
2.2    STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L’AQUACULTURE .....	13
2.2.1 <i>Axe 1 - Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles du secteur</i> .....	14
2.2.2 <i>Axe 2 - Gestion durable des ressources aquatiques</i> .....	15
2.2.3 <i>Axe 3 - Valorisation des produits de la pêche et de l’aquaculture</i> .....	15
<b>III – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE</b> .....	<b>16</b>
3.1 <i>Dispositif de pilotage</i> .....	16
3.2 <i>Conditions de succès de la LPDPA</i> .....	17

## INTRODUCTION

La Lettre de politique de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture (LPDPA) est une déclaration qui précise les orientations du Gouvernement en matière de développement des ressources aquatiques. Elle veille à la cohérence des interventions publiques et privées, et offre une vision d'ensemble pour l'amélioration de la gestion de ce secteur.

La LPDPA est définie afin que le secteur réponde au mieux aux objectifs nationaux assignés au Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-2) et au Plan national d'urgence. Son objectif principal est l'exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux pour l'Etat et les opérateurs privés.

Face à la très forte baisse de l'activité économique et du niveau de vie des populations au cours de ces dernières années, le Gouvernement a pris des mesures institutionnelles visant à « sortir le pays de son borbier politique et économique », notamment à travers la stabilisation macroéconomique et l'adoption d'une politique fiscale et monétaire en vue de ramener l'inflation à un chiffre.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est appelé à jouer un rôle de premier ordre par rapport à ces objectifs à court et moyen termes du Gouvernement Guinéen. Les domaines de contribution concernent essentiellement l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays, la restauration de la stabilité macro-économique, l'amélioration de la collecte des recettes, la gestion transparente des ressources publiques, l'amélioration de la productivité pour accroître les impacts dans la réduction de la pauvreté et l'établissement d'un climat d'investissement propice. Ces actions doivent s'inscrire dans le cadre des valeurs recherchées à travers le mandat du Ministère, à savoir : la durabilité, l'équité, la transparence et la responsabilité.

Les axes stratégiques et programmes d'actions de la LDPPA ont été validés par les principaux acteurs publics et privés ainsi que par les partenaires du secteur au cours d'un atelier organisé le 26 mars 2009 et présidé par le Premier Ministre en présence du Ministère de la pêche et de l'aquaculture et d'autres membres du Gouvernement. L'atelier de validation a proposé d'améliorer la formulation de certaines actions retenues et la prise en compte d'actions complémentaires lors de la formulation du plan d'actions pour la mise en œuvre de la LPDPA. Il convient de signaler que certaines actions retenues constituent d'ores et déjà le plan d'action de la transition 2009 pour le MPA.

Toute politique - y compris celle relative à la pêche - est appliquée à l'intérieur des limites du territoire d'un Etat. L'acceptation par la République de Guinée des droits consacrés par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est assortie d'obligations parmi lesquelles figure la délimitation de l'espace maritime sous sa juridiction. Le 14 février 1985, un Tribunal arbitral constitué à la demande de la Guinée et de la Guinée-Bissau rendit une sentence qui, dans son dispositif, établit la limite maritime entre les deux Etats.

Au sud, la Guinée, dès 1964, a fixé unilatéralement une ligne séparative des eaux maritimes guinéennes et sierra-léonaises, ligne correspondant au parallèle qui passe par le point d'intersection de la frontière terrestre et la côte, soit 9° 03' 18" de latitude nord. Le maintien de cette ligne a créé une situation critique, le tracé issu de la sentence causant des effets d'amputation et d'enclavement du fait que la Guinée n'a plus d'accès direct à la haute mer et que la Sierra Léone exerce des droits souverains sur une portion de zone maritime devant, en Droit, revenir à la Guinée. L'établissement d'une limite maritime sûre et reconnue entre la Guinée et la Sierra Léone est vital pour le secteur de la pêche.

La Lettre de politique de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture est destinée à tous les acteurs nationaux et aux partenaires techniques et financiers extérieurs. La problématique majeure qui sous-tend la LPDPA concerne la gestion durable des ressources aquatiques. Pour tirer le maximum de bénéfices de l'exploitation de ces ressources, il est absolument nécessaire de promouvoir une bonne gouvernance du secteur et d'adopter des méthodes de travail saines et citoyennes.

Le présent document procède dans un premier temps à une revue sectorielle à travers un diagnostic de toutes les composantes du secteur. Ensuite sont rappelées les orientations sectorielles du Gouvernement, et sont définis les axes stratégiques du développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Enfin le document fournit des éléments sur la mise en œuvre de la politique du secteur.

## **I - REVUE DU SECTEUR – DIAGNOSTIC**

### **1.1 Evolution récente du secteur**

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Guinée comprend :

- (i) la pêche industrielle
- (ii) la pêche maritime artisanale
- (iii) la pêche continentale et
- (iv) l'aquaculture.

#### **1.1.1 Structure du secteur et potentiels**

##### **1.1.1.1 Potentiels de capture et ressources exploitées**

Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques et les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes.

Les ressources démersales sont dans un état allant de la pleine exploitation à la surexploitation. Celles qui ont une forte valeur commerciale subissent une pression de pêche qui en modifie la structure démographique (élimination des grands individus).

Les ressources pélagiques sont caractérisées par des potentiels élevés de capture, fortement liés à la dynamique du système hydro climatique de la région à différentes échelles de temps et d'espace. La majeure partie de ces stocks entreprend des migrations et fait l'objet d'une exploitation dans différentes zones. Ce sont pour la plupart des ressources partagées à l'échelle régionale. Leur situation n'est pas inquiétante. Les stocks offrent encore des possibilités d'exploitation en République de Guinée.

En ce qui concerne les ressources des eaux intérieures, seul le bassin du haut Niger en Haute Guinée a fait l'objet d'études systématiques sur le potentiel. Dans cette zone il est estimé qu'annuellement 5.000 à 8.000 tonnes de poissons peuvent être pêchées sous réserve d'une pluviosité normale et donc d'une inondation suffisante. Pour le reste du pays il est impérieux d'envisager des études similaires pour mieux appréhender l'importance économique et sociale de cette activité. Le potentiel est pleinement exploité voire même surexploité dans le bassin du Niger sauf dans les endroits qui ont connu l'onchocercose ayant entraîné un déplacement forcé des populations et pêcheurs vers d'autres zones indemnes. Par contre, sur les fleuves Sénégal, Gambie et la Mano river, la ressource dulcicole est sous exploitée à cause de l'enclavement des zones de pêche et du fait que

l'activité est reléguée au second plan par les populations plutôt orientées vers l'agriculture et le commerce fondamentalement.

Le potentiel aquacole est jugé excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz, et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréiculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale ; bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau, et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques.

Le potentiel des terres où un contrôle de l'eau est possible est évalué à 520.000 ha, dont 140.000 ha de terres en mangrove et arrière mangrove, 200.000 ha de plaines alluviales fluviales et 180.000 ha de bas-fonds dont 80.000 réellement irrigables. Le potentiel en terres aménageables pour une maîtrise totale des eaux d'irrigation et/ou de drainage est estimé à 364.000 ha. La plus grande part du potentiel global se concentre au niveau de la Guinée maritime et de la Haute Guinée. Ce potentiel est favorable à un développement important de l'aquaculture qui reste cependant embryonnaire faisant ainsi face à des balbutiements.

Par rapport à la crevetticulture, il existe d'énormes potentialités le long du littoral.

#### 1.1.1.2 Flottes de pêche et production

Les captures de la pêche maritime en hausse depuis le début des années 1990 ont chuté en 2004 tant pour la pêche industrielle que pour la pêche artisanale. La moyenne des captures sur la période 1995-2004 se situe autour de 105.500 tonnes avec un pic à 142.619 tonnes en 2003.

##### Pêche industrielle

La pêche industrielle est pratiquée par des flottilles comprenant d'un côté les chalutiers (poissonniers pélagiques, poissonniers démersaux, crevettiers et céphalopodiers) évoluant sur le plateau continental et/ou sur le talus continental, de l'autre les senneurs et les palangriers (thoniers) opérant dans les eaux profondes (plus de 200 m de profondeur).

En 2006, les navires industriels étaient au nombre de 120 dont 21 sous statut guinéen, 33 étrangers sous licence et 66 entrant dans le cadre d'accords de pêche. Les navires thoniers sont exclusivement étrangers.

On peut distinguer 3 grandes catégories de navires industriels :

- *Les navires sous statut national* : il y a peu de navires strictement nationaux. En 2006, sur les 21 navires industriels sous statut national, on en comptait 6 strictement guinéens. Les 15 autres étant des joint-ventures avec principalement des Coréens (6 navires) et des Espagnols (3 navires).
- *Les navires étrangers sous licence* : Ces navires étrangers ou basés à l'étranger sous licence sont au nombre de 33 dont majoritairement des navires coréens (4), guinéens (3), sénégalais (3), marocains (2), mais aussi espagnols, comoriens, russes et honduriens.
- *Les navires étrangers sous accords de pêche* : au nombre de 66 au total, ils comprennent les navires sous accords avec l'Union européenne (39 navires en 2006, chalutiers crevettiers, céphalopodiers, poissonniers, senneurs, canneurs et ligneurs) et avec la Chine (27 navires en 2006, chalutiers poissonniers et chalutiers céphalopodiers).

Le nombre de navires industriels a fortement augmenté entre les années 1980 et 2001, passant de 40 à 213 ; à partir de 2001 il a commencé à régresser.

Les captures totales ont augmenté de 23.230 tonnes en 1995 à 65.682 tonnes en 2001 puis ont connu une baisse pour atteindre 41.965 tonnes en 2004.

### Pêche artisanale maritime

La pêche artisanale maritime a connu une nette évolution au cours de ces 20 dernières années. Elle s'est diversifiée, non seulement par sa pratique mais également par les espèces qu'elle cible. Elle est pratiquée à partir de 120 débarcadères repartis le long du littoral (320 km), par 30.000 pêcheurs, soit 27.000 Guinéens et 3.000 étrangers en provenance du Sénégal, de la Sierra Leone et de la Guinée Bissau. Les débarcadères sont en général d'accès difficile par voie terrestre. Avec l'appui de partenaires comme la Coopération Japonaise (JICA), la Banque Africaine de développement (BAD), l'Agence Française pour le développement (AFD), l'Union européenne (UE) et le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), certains de ces débarcadères sont déjà aménagés et disposent d'infrastructures modernes (quai de débarquement, fabrique de glace, chambre froide, centre de fumage, station d'essence, etc.).

En 2001, le parc piroguier était estimé à 3.636 embarcations actives motorisées à environ 29%. Conakry compte près de 1.037 embarcations soit environ 28% du parc national, avec un taux de motorisation de 54%. En 2005, ce parc piroguier comprend le même effectif mais avec un taux de motorisation amélioré à 40%.

Avec le développement de l'exportation du poisson frais de la pêche artisanale, la raréfaction de la ressource et l'éloignement des zones de pêche, les pêcheurs artisans ont de plus en plus recours à des caisses à glace embarquées à bord des pirogues pour conserver la qualité des produits pêchés.

Les captures annuelles moyennes oscillent autour de 60.000 tonnes soit plus de la moitié des captures totales de toute la pêche maritime. Sur la période 1995-2001, les captures totales se sont accrues de 52.000 tonnes à 71.000 tonnes environ. Au cours de la période 2001-2004, elles ont chuté jusqu'à atteindre 57.230 tonnes.

### Pêche continentale

Par rapport au potentiel disponible, la pêche continentale mobilise pour le seul bassin du haut Niger (une partie des 39% du bassin du Niger), près de 1.800 pêcheurs pour un potentiel de production estimé à environ 13.000 tonnes de poisson par an. Ce potentiel est cependant loin de refléter la totalité des opportunités offertes par le milieu naturel.

D'une manière générale, le potentiel subit une lente diminution du fait de la dégradation de l'environnement terrestre liée à la disparition du couvert forestier, aux feux de brousse, aux pratiques culturelles inadaptées. L'ensemble de ces facteurs a contribué à fragiliser les sols, entraînant une érosion accélérée, une sédimentation dans le lit des rivières, la réduction radicale de la lame d'eau et la disparition des trous d'eau où le poisson trouvait jadis refuge.

Le métier de pêcheur n'est plus, comme jadis, une exclusivité des *Somonos* et des *Bozos* venus de la région de Siguiiri et du Mali en campagne de pêche chaque début d'année. De nombreux cultivateurs autochtones se sont mis à cette nouvelle activité. Dans le même temps, des somonos se sont sédentarisés et ont entrepris des activités agricoles.

## Aquaculture (pisciculture et crevetticulture)

Le début de la pisciculture remonte aux années 50 avec la réalisation des premières stations piscicoles à Kindia, Mamou, Pita et Beyla. Depuis, ce n'est qu'en 1990 que le gouvernement, appuyé par la FAO, a entrepris une action d'envergure d'exploration des potentialités qui a, entre autres, abouti à la construction d'une station à Mamou dans le cadre du projet ODEPAG (Office de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture). Le projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture financé par l'AFD et la BAD préconise une technologie relativement élaborée et vise une clientèle constituée d'une élite peu nombreuse. Cette stratégie qui mobilise de gros moyens est assortie de plusieurs contraintes qui constituent autant de fragilités, en particulier pour l'alimentation des poissons. On notera que les fermes privées conçues sur ce modèle sont extrêmement rares en Afrique de l'Ouest.

Plusieurs autres expériences différentes de par leurs approches (protocoles et itinéraires techniques) ont été menées au fil du temps. Celles-ci sont cependant restées sans impacts sur le développement de la pisciculture.

A ce jour, l'essentiel des activités se concentrent dans les bas fonds de la Guinée forestière où, avec une production annuelle estimée à 100 tonnes, plus de 5 actions animées par un nombre important de pisciculteurs spontanés se développent. Parmi les actions les plus significatives en cours, le Projet de pisciculture en Guinée forestière (PPGF) apparaît comme le plus cohérent à travers une bonne intégration dans le cadre rural, la recherche d'une adéquation avec les capacités techniques et financières, des opérateurs potentiels, une pédagogie soignée et des références sérieuses dans le sous-région.

Au regard du potentiel existant (520.000 ha) et de la forte demande (emplois, alimentation, revenus), un appui au développement de l'aquaculture en Guinée est nécessaire.

### 1.1.2 Valorisation des captures

Les produits de la pêche maritime artisanale et industrielle font l'objet d'une transformation sous forme fumée et salée-séchée. Les produits fumés sont destinés en priorité à la Guinée Forestière bien que la raréfaction et donc les prix élevés des poissons dits nobles sur le marché de Conakry, ainsi que la forte concentration de la population guinéenne en Basse Côte entraînent une augmentation de la consommation de ce produit à Conakry. Les produits salés-séchés sont destinés exclusivement au Ghana. En 2005, les exportations totales ont été évaluées à 143 tonnes, soit une valeur de 257,4 millions de FG. Les ailerons des requins collectés sont acheminés à Conakry avant d'être conditionnés et expédiés par voie aérienne vers l'Asie (Japon, Chine). Les données disponibles pour l'année 2005 indiquent une exportation totale de 20,5 tonnes.

Les pêcheurs migrants arrivent depuis trois années avec un groupe de gens qui se charge de la récupération des carcasses de requins pour le salage séchage. Jeunes aussi, ces transformateurs bénéficient de près de 70% des débarquements totaux effectués par leurs pêcheurs.

Les produits de la pêche industrielle subissent peu de transformation. Ils sont vendus frais ou congelés sur le marché national ou sont exportés (poisson entier frais ou congelé) vers les marchés d'Europe et d'Asie.

Les principaux types de produits de pêche commercialisés sur le marché guinéen, sont :

- le poisson pélagique congelé débarqué par la pêche industrielle ;
- le poisson pélagique importé par les sociétés de mareyage ;



- les poissons démersaux des navires guinéens, des bateaux étrangers basés et les livraisons contractuelles des accords de pêche avec l'UE et la Chine ;
- le poisson fumé sec qui couvre tout le territoire national (marchés urbains et ruraux) ;
- le poisson frais, vendu dans un rayon limité autour des centres de débarquement ;
- le poisson fumé léger, écoulé dans les marchés situés aux abords des zones de production.

A cette nomenclature s'ajoutent les flux des produits transformés de pêche artisanale (2.061,4 tonnes de produits divers en 1997) en provenance des pays limitrophes de la Guinée.

La commercialisation des produits se fait dans les quatre régions naturelles du pays tantôt dans des camions frigorifiques, tantôt dans des camions de transport ordinaires. Dans tous les cas les produits arrivent au consommateur dans un état généralement défectueux vu les conditions de stockage au départ de Conakry, de transport et de stockage à l'arrivée par manque généralisé d'électricité. Ainsi à ce jour, la commercialisation des produits congelés de pêche industrielle, constitue un problème en soi. En plus des questions techniques de conservation et de distribution, l'organisation du métier de mareyeur demeure entière, ce qui rend les pratiques peu favorables à la mise à disposition du poisson de bonne qualité à des prix abordables par le consommateur.

La pêche artisanale est le principal pourvoyeur du marché local en produits de la mer et emploie des centaines de milliers d'hommes et de femmes. Cette contribution semble peu importante comparée à celle des autres secteurs de l'économie nationale. Toutefois, sur le plan de la sécurité alimentaire et de la création d'emplois, la pêche joue un rôle considérable, notamment dans les communautés littorales (Sakama, Bongolon, etc.), où les emplois liés à la pêche conditionnent la survie ou la disparition de tout un village. L'essentiel des produits de la pêche artisanale est destiné au marché intérieur sous la forme fumée.

Le poisson issu du milieu continental est vendu généralement frais. Pendant la période de bonne pêche (novembre – février), les pêcheurs font recours au fumage ou au séchage pour conserver le produit après une mévente.

Le produit dans tous les cas se retrouve sur le marché sous les formes suivantes : frais, fumé, séché, salé séché ou fumé salé.

La commercialisation se fait dans les marchés des grandes villes à l'occasion des marchés hebdomadaires. Le transport est effectué à pied pour les petites distances, à vélo, à moto et engins à quatre roues pour les moyennes et grandes distances.

La contribution de la Guinée au marché mondial de poisson se limite à la fourniture de poissons entiers. En 2001, les bateaux de l'UE ont généré à eux seuls des prises de 65.682 tonnes (hors thon), en augmentation par rapport à 1995 (23.230 tonnes). Les produits sont commercialisés entiers sans aucune transformation préalable à part la congélation en mer.

Depuis quelques années on note le développement du commerce à l'exportation du poisson frais et à l'importation du poisson pélagique congelé. Il existe une vingtaine de sociétés de traitement et d'export de produits halieutiques dont 9 spécialement tournées vers l'Europe. Cette corporation regroupée au sein de l'AGEXPHA (Association Guinéenne des exportateurs des produits halieutiques) très active dans les domaines du frais, des ailerons, des vessies natatoires et autres poissons vivants mobilise une importante main d'œuvre, génère des revenus appréciables et fait vivre près de 6.000 personnes.

La pêche artisanale exporte également 1.500 à 6.500 tonnes de produits de la pêche par an à destination des États de l'Union européenne (poissons frais), les États Unis d'Amérique (poissons

fumés) et certains pays de l'Asie (ailerons de raies et requins) et de l'Afrique (chair fumée de raies et requins) contribuant ainsi jusqu'à 75 % de la valeur ajoutée des pêches maritimes. L'essor de l'ensemble du secteur artisanal a créé, entre 1985 et 1995, une valeur ajoutée additionnelle de 23 milliards FG soit 23 millions US\$.

Pour faciliter ces exportations de produits frais et autres, une structure dénommée CAFEX (Centre d'appui à la formalisation des exportations) est mise en place à l'aéroport de Conakry. Celle-ci indique que pour le poisson frais de la pêche artisanale, la quantité totale exportée en 2003 à partir de l'aéroport de Conakry vers l'UE est évaluée à 1.185 tonnes toutes espèces confondues pour une valeur correspondante estimée près de 4 milliards de FG.

Les prix à l'exportation extrêmement intéressants ont ainsi conduit la pêche artisanale à un report d'effort de pêche vers les espèces démersales sollicitées par les marchés porteurs étrangers et conséquemment à un appauvrissement du marché national. La part de plus en plus active des marchés porteurs a beaucoup influencé la destination des produits pêchés ces dernières années au point de compromettre sérieusement les dynamiques traditionnelles de production alimentaires.

## **1.2 Place de la pêche dans le contexte politique et économique national**

La pêche fait partie des ressources et opportunités dont dispose la Guinée pour une croissance accélérée et une diversification de l'économie, bien qu'à ce jour le pays reste dépendant du secteur minier qui représente 91% des exportations (2007).

Le secteur de la pêche a été identifié comme un segment de l'activité économique pouvant contribuer à la croissance économique du pays, à la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain que rural et à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons. Néanmoins, la contribution de la pêche à ces objectifs est au mieux en stagnation (contribution au budget), voire en baisse (consommation nationale de poisson et approvisionnement des régions intérieures). Cette contribution est encore mal connue en raison des faiblesses du système de suivi du secteur (y compris le système statistique).

La contribution de la pêche industrielle au budget de l'Etat (accords de pêche, vente de licences, amendes, location du patrimoine etc.) a été en 2001 de 12 milliards de FG soit 2,5% du budget.

En 2001, la contribution de la pêche au PIB a été de 1,88 % dont 0,17% pour la pêche industrielle et 1,71% pour la pêche artisanale maritime. En 2002, cette contribution est de 1,80% dont 0,23 % pour la pêche industrielle et 1,57% pour la pêche artisanale maritime.

La contribution directe de l'activité de pêche maritime (artisanale et industrielle) est de l'ordre de 222,05 milliards de FG en 2001 et de 204,7 milliards en 2002, soit respectivement de 1,88 % et 1,80 % du PIB.

La contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales en Guinée est relativement importante, en 2001 elle est estimée à 40%. La consommation annuelle individuelle de poisson, estimée à 13 kg avant 2003, est à présent de 20 kg en moyenne.

La contribution de la pêche artisanale au commerce extérieur est difficile à évaluer étant donné l'insuffisance des statistiques disponibles. La valeur totale à l'exportation des produits de pêche artisanale en 2003 est estimée à 6,7 milliards de FG, montant largement sous-estimé.

La pêche artisanale maritime, principal pourvoyeur d'emplois est peu connue. Les emplois de l'activité de pêche proprement dite sont évalués et connus à partir des recensements du parc

piroguier effectués périodiquement par la recherche halieutique (le dernier recensement date de 2001). Le secteur de la pêche procure d'importants revenus aux personnes impliquées.

### **1.3 Forces et faiblesses du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

#### **1.3.1 Forces et opportunités**

Les forces et opportunités du secteur de la pêche guinéenne peuvent être déclinées comme suit :

- La pêche constitue un secteur important de l'économie du pays. Ce secteur bénéficie de ce fait d'une attention particulière de la part du gouvernement, ainsi que des agences d'aide au développement, et des ONG.
- Quelques stocks et zones de pêche sont sous exploités.
- Il existe des possibilités de renforcer la contribution du secteur aux objectifs nationaux à travers des régulations plus cohérentes, des transferts de technologie, une amélioration des industries à terre.
- Avec le développement des organisations professionnelles, la réforme de décentralisation et le développement des processus de participation et des institutions, il est possible d'améliorer la régulation du secteur.
- Il existe de fortes opportunités sur les marchés intérieur, régional et international. La pêche est un secteur capable de fournir toute une gamme de produits répondant à des demandes variées (de l'approvisionnement des plus pauvres à l'exportation de produits à haute valeur).
- On note une similitude des ressources, des systèmes de production et des marchés avec certains pays membres de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP). Cette structure constitue une opportunité de développer une coopération sous-régionale en matière de recherche halieutique et de suivi, contrôle et surveillance des pêches.

La pisciculture qui jadis était une activité méconnue en Guinée, est devenue une spéculation qui s'intègre dans le système agricole rural. Elle représente aujourd'hui pour nombre de paysans une source de production autonome de poisson et de riz et d'amélioration des conditions alimentaires et de revenu notamment en Guinée Forestière. En outre, le savoir faire est devenu une réalité en matière de pisciculture car il est porté par des groupes constitués majoritairement de jeunes réunis au sein d'une organisation professionnelle piscicole opérationnelle. Des opérateurs locaux sont formés et disponibles pour assurer les appuis techniques.

La volonté de développer le secteur s'est traduite par la création du Ministère de la pêche et de l'aquaculture (MPA). Au sein du MPA, la Direction nationale de la pêche maritime (DNPM) et la Direction nationale de la pêche continentale et de l'aquaculture (DNPCA) sont chargées de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture. La DNPM et le DNPCA s'appuient sur différentes structures impliquées dans le système national de suivi, contrôle et surveillance des pêches :

- l'Observatoire national des pêches (ONP) qui cumule les différentes données traitées sur la pêche pour toutes fins utiles à la prise de décision,
- le Centre national de surveillance et protection des pêches (CNSP), chargé des opérations de surveillance des pêches,
- la Commission nationale d'arraisonnement (CNA) qui instruit les dossiers des navires pris en infraction de pêche dans les eaux guinéennes,
- deux institutions de recherche (le Centre de recherche océanographique de Rogbanet – CERESCOR) et le Centre national des sciences halieutiques de Boussoura - CNSHB).

Dans le cadre du processus de décentralisation, l'Etat guinéen a créé des communautés rurales de développement (CRD) qui sont des collectivités territoriales chargées de coordonner des activités de

développement y compris celles liées à la pêche. Malgré une nette amélioration, les organisations communautaires de pêche artisanale ne sont pas suffisamment appuyées pour saisir les opportunités disponibles au niveau des CRD.

### 1.3.2 Faiblesses et menaces

#### *Ressources et écosystèmes :*

- Baisse générale de l'abondance des ressources halieutiques ;
- Niveau de surexploitation des stocks démersaux particulièrement ;
- Perturbation de biotope par l'effet combiné de la pollution industrielle minière, des incursions répétées des navires industriels dans la zone réservée à la pêche artisanale, de la destruction de la mangrove (principale nurserie de la côte guinéenne).

#### *Pratiques de pêche*

- Développement excessif de la capacité de pêche (industrielle et artisanale) ;
- Importance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- Importance des conflits entre pêche industrielle et pêche artisanale en raison de l'incursion régulière des navires industriels en zone réservée à la pêche artisanale.

#### *Gestion et gouvernance*

- Absence d'une stratégie avec des objectifs clairement définis et des actions hiérarchisées ;
- Manque de cohérence entre la stratégie et les mesures de régulation du secteur ;
- Insuffisance des structures et de leurs mécanismes de concertation entre la recherche, l'administration, la profession et les ONG ;
- Carences institutionnelles actuelles et insuffisance des compétences qui empêchent de valoriser les produits pêchés ;
- Manque de bonne coordination et d'une meilleure circulation de l'information entre les acteurs concernés ;
- Corruption généralisée.

#### *Système de régulation*

- Système de régulation non performant (hausse de l'effort, hausse de la capacité, perte de rente, importance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, etc.) ;
- Inadaptation des mesures de régulation par rapport aux objectifs ;
- Absence de suivi des indicateurs fondamentaux utiles à l'aménagement : ressources, capacité, investissement, rente.

#### *Valorisation des produits de la pêche*

- Insuffisance des infrastructures d'accueil : port, quai, équipement de froid, etc. L'insuffisance de structures de traitement des produits et contrôle sanitaire qui constituent une menace pour les exportations.
- Manque de matériels et d'intrants de pêche, cherté du prix du poisson, l'éloignement des ports d'attache, faiblesse des fonds de roulement, manque de matériels de fumage, cherté des intrants, nature inappropriée des lieux de fumage, manque de places assises au niveau des marchés, conditions pénibles de transport du poisson, etc.
- Difficultés du pays à lever les contraintes sanitaires pour l'accès aux marchés porteurs, ce qui compromet l'opportunité d'exportation des produits frais de la pêche artisanale maritime.

#### *Cadre institutionnel*

Le cadre institutionnel n'est pas adapté aux choix politiques. Il connaît des contraintes liées à : i) une clarification insuffisante des rôles de l'Etat et des acteurs non étatiques (organisations de producteurs, ONG, secteur privé...), ce qui amène l'administration à continuer à jouer des fonctions

de substitution sans se soucier de la nécessité et des conditions à créer pour le transfert de certaines compétences ; les structures publiques déconcentrées sont encore jeunes et faiblement outillées pour faire avancer la politique de décentralisation ; ii) la faiblesse des compétences au sein de l'administration et la stagnation des moyens de fonctionnement ; iii) la faiblesse du secteur privé, notamment par rapport aux fonctions à lui transférables ; et iv) le bas niveau d'organisation et de gestion des structures associatives, des organisations de producteurs à la base et des structures faitières alors qu'un secteur économique aussi important que la pêche doit reposer sur des organisations fortes et dynamiques.

#### *Pêche continentale et aquaculture*

Les difficultés liées au développement de la pisciculture et de l'aquaculture sont entre autres : (i) le manque de données fiables concernant le véritable poids économique du sous-secteur et de sa contribution à la sécurité alimentaire ; (ii) la faiblesse des investissements dans le secteur ; (iii) l'insuffisance du personnel dans les services déconcentrés pour l'encadrement des pêcheurs et pisciculteurs ; (iv) le manque d'organisation efficace de la pêche continentale ; (v) le manque d'intrants de pêche pour les pêcheurs continentaux ; et (vi) l'enclavement de certaines zones de production.

## **II – ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

### **2.1 Principales orientations gouvernementales**

Au cours de la dernière décennie (1997-2007) qui correspond à l'échéance du Schéma directeur des pêches, la conjonction des divers facteurs macroéconomiques défavorables a conduit à une très forte baisse de l'activité économique et du niveau de vie des populations.

Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures économiques et institutionnelles visant notamment la stabilisation macroéconomique et l'adoption d'une politique fiscale et monétaire permettant de ramener l'inflation à un chiffre. Par ailleurs pour faire face à la crise alimentaire caractérisée par la flambée des prix des produits et intrants agricoles touchant également le secteur de la pêche et de l'aquaculture, le Gouvernement guinéen a opté pour un Programme national d'urgence visant à assurer pour le pays, un stock de sécurité alimentaire. Celui ci consistera à organiser et à appuyer la production agricole dans la perspective de réduire de 50% les importations de riz à partir de 2010.

Ce programme d'urgence (2008-2011) vient compléter le dispositif mis en place à travers le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP-2 ; 2007-2010), pour contribuer notamment à la constitution d'un stock alimentaire, à l'accélération de la croissance économique et à l'élargissement des opportunités d'emplois pour tous.

### **2.2 Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture**

La nouvelle vision du Gouvernement pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture peut être déclinée comme suit :

« Le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue au développement économique de la Guinée, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté, dans les limites des potentialités disponibles et les exigences de la protection environnementale. Ceci passe par l'exploitation durable et responsable de toutes les ressources aquatiques et la valorisation optimale des capacités internes en vue de participer au bien-être des populations, à la création de richesse nationale et à

l'accroissement des disponibilités en productions diversifiées et de qualité pour le marché local et les marchés d'exportation. »

Pour matérialiser cette vision et tenir compte des besoins et aspirations des principaux acteurs du secteur, le Ministère de la pêche et de l'aquaculture s'est fixé comme objectif d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux.

De façon spécifique la LPDPA vise à :

- Accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire ;
- Créer de la valeur ajoutée et accroître la rente attachée à la ressource ;
- Elargir et diversifier les opportunités d'emplois.

L'objectif général et les objectifs spécifiques seront atteints à travers les trois axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles ;
- Axe 2 : Gestion durable des ressources aquatiques
- Axe 3 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Les actions identifiées pour chacun de ces axes devraient permettre d'atteindre l'objectif assigné au secteur à savoir « assurer une exploitation durable des ressources halieutiques pour en tirer les meilleurs bénéfices économiques et sociaux ». Elles doivent également s'inscrire dans le cadre des valeurs recherchées à travers le mandat du ministère, à savoir : la durabilité, l'équité, la transparence et la responsabilité.

#### *Axe 1 - Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles du secteur*

Le renforcement des capacités doit permettre d'apporter un appui conséquent et cohérent aux initiatives de développement à tous les niveaux et dans tous les domaines. Ces domaines concernent notamment l'éducation et la formation, l'encadrement, l'organisation socioprofessionnelle, le financement, les innovations techniques et technologiques, la communication, le suivi, contrôle et surveillance, la planification, l'évaluation et la recherche, la gestion de l'accès à la ressource incluant les négociations des accords de pêche. La problématique majeure qui sous-tend cet axe stratégique concerne la gestion durable des ressources et la bonne gouvernance du secteur.

La promotion d'une pêche durable et responsable représente de nouveaux défis pour le MPA qui doit faire face à des contraintes significatives qui requièrent des ajustements de son cadre légal et réglementaire ainsi qu'un effort particulier pour améliorer les aptitudes du personnel. Le Ministère a besoin de jouer un rôle catalytique pour accompagner les différents acteurs dans le processus d'amélioration durable de leurs moyens d'existence. Il est nécessaire de développer de nouveaux partenariats stratégiques et d'obtenir un financement adéquat et durable. Le renforcement des capacités constitue un levier important pour la valorisation des potentialités physiques et managériales disponibles et pour l'adéquation emploi - formation.

**La problématique majeure qui sous-tend cet axe stratégique concerne la gestion durable des ressources. Il s'agit de rompre avec les pratiques de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé la gestion du secteur et fortement réduit les recettes publiques tirées de l'exploitation des ressources halieutiques. D'où le besoin pressant de promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance du secteur.**

Les actions à mener dans le cadre de ce premier axe stratégique sont résumées ci-après :

- 1) Préparation et mise en œuvre d'un programme adéquat de formation pour les cadres du Ministère
- 2) Formation des opérateurs privés (hygiène, salubrité, gestion financière, négociation, lobbying, etc.)
- 3) Développement de partenariats stratégiques avec les institutions intervenant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- 4) Mise en place d'un fonds d'appui au secteur ;
- 5) Promotion d'un environnement incitatif pour le développement des activités du secteur ;
- 6) Renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale notamment en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de recherche, de qualité des produits et d'accords de pêche ;
- 7) Instauration d'un dialogue permanent entre la recherche, l'administration et les acteurs du secteur (cadre de concertation) ;
- 8) Amélioration des instruments d'incitation et de promotion des investissements dans le secteur ;
- 9) Amélioration des services aux secteurs de production (infrastructures de débarquement, de transformation et de commercialisation, métiers de la mer et de l'entretien...) ;
- 10) Amélioration de la communication et renforcement des systèmes d'information sur le secteur (données biologiques, sociales, économiques, environnementales, etc.).

#### 2.2.1 Axe 2 - Gestion durable des ressources aquatiques

La gestion des pêcheries, couplée à l'optimisation de la rente attachée à la ressource doit permettre d'assurer la contribution à long terme des pêches à l'économie nationale et permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures. Cet axe stratégique vise à apporter une réponse adaptée aux problématiques d'une gestion durable, profitable et équitable des ressources aquatiques. Il doit permettre une pleine contribution des pêches à l'économie nationale et une participation effective des acteurs publics et privés à la définition, au suivi et au contrôle des régulations du secteur (contrôle de l'accès aux ressources, contrôle des moyens de production, contrôle des formes de valorisation et des circuits d'échange des produits). Cet axe passe prioritairement par la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries maritimes à forte contribution économique et souvent liées aux ressources surexploitées et par le développement de nouvelles pêcheries à partir des ressources sous-exploitées. Par ailleurs, l'axe stratégique est proposé pour prendre en compte des potentialités existantes au niveau des eaux intérieures pour leur exploitation durable.

Le programme prévu dans le cadre de cet axe stratégique comprend les actions suivantes :

- 1) Elaboration de plans d'aménagement participatif spécifiques pour chacune des principales pêcheries ;
- 2) Gestion de la capacité de pêche et lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- 3) Renforcement de la recherche pour garantir durablement la connaissance et le suivi des stocks et des niveaux d'exploitation des ressources ;
- 4) Restauration et protection des écosystèmes halieutiques ;
- 5) Amélioration des connaissances sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures en vue d'identifier les actions appropriées de développement de la pêche continentale et d'appuyer leur mise en œuvre.

## 2.2.2 Axe 3 - Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

L'accroissement des parts de marché passe par un développement des disponibilités en productions halieutiques diversifiées et de qualité pour les marchés intérieurs et d'exportation. Il prend en compte les potentialités offertes par d'une part l'exploitation de stocks des ressources et l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité des systèmes et des industries de production et de transformation pour la pêche maritime, et par d'autre part le développement de la pêche continentale. Couplé à une politique de régulation des pêches fondée sur le contrôle des quantités produites dans le cadre de pêcheries rétablies (rendements physiques et économiques corrigés), les opérateurs pourront consacrer leurs efforts sur la valorisation. L'Etat et les partenaires au développement pourront eux aussi dimensionner et orienter de façon plus fiable les efforts qu'ils consentiront en matière d'accompagnement pour le développement du secteur. Cet axe permettra également d'encourager la production de l'aquaculture en établissant des bases solides pour son développement, en mettant l'accent sur l'aquaculture commerciale.

Les actions prévues dans ce dernier axe stratégique sont les suivantes :

- 1) Amélioration des services amont et des services post captures afin d'accroître la compétitivité des produits, en cohérence avec les exigences de qualité et de disponibilité (tant en quantité qu'en terme de régularité d'approvisionnement) des différents marchés ;
- 2) Renforcement du contrôle des débarquements et des importations de produits halieutiques ;
- 3) Développement de la pêche continentale et de l'aquaculture pour un approvisionnement durable des marchés intérieurs et extérieurs ;
- 4) Mise en place d'infrastructures adéquates pour le débarquement, la conservation et la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture.

## III – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

### 3.1 Plan d'action

Un plan d'action à court et à moyen termes sera élaboré très prochainement pour la mise en œuvre de la LPDPA. Il devra comporter les actions prioritaires détaillées, le coût correspondant et des indicateurs de suivi. Les premières actions et activités discutées lors de l'atelier de validation de la LPDPA figurent en annexe.

### 3.2 Dispositif de pilotage

Le pilotage et la mise en œuvre de la politique de développement du secteur de la pêche et l'aquaculture sont assurés par le Ministère de la pêche et de l'aquaculture, en liaison avec les autres acteurs du développement.

Pour que la politique s'insère bien dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la mise en œuvre doit obéir aux principes de participation de toutes les parties prenantes, de concertation à tous les niveaux et de subsidiarité. Pour cela il faut :

- Un **Comité de coordination et de suivi de la LPDPA** et un **Secrétariat** qui seront mis en place par le MPA.
- Un **système intégré de suivi évaluation** qui doit être élaboré et installé le plus tôt possible, sur la base d'indicateurs de réalisations et d'impact pour chaque programme. Il est essentiel que ces indicateurs soient suffisamment représentatifs d'une situation générale et facilement



mesurables. Le système de suivi évaluation devrait être structuré de manière à ce que tous les partenaires financiers (notamment les bailleurs de fonds extérieurs) puissent avoir accès aux indicateurs et effectuer leur propre évaluation. Dans ce cadre, une priorité sera accordée au renforcement de l'Observatoire national des pêches (ONP) dont l'une des missions sera la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux indicateurs clés de la LPDPA, en étroite collaboration avec le Secrétaire permanent de la LPDPA. Le dispositif de suivi évaluation s'intégrera également dans celui de la Stratégie de réduction de la pauvreté dont il constituera une composante. Une évaluation de l'impact de la LPDPA par les bénéficiaires sera réalisée à mi et en fin de parcours. En plus, au moins deux évaluations générales devraient être programmées, la première à mi-parcours d'exécution et la seconde à l'achèvement. Le Secrétariat permanent de la LPDPA préparera des rapports périodiques d'exécution pour examen par le Comité de coordination et de suivi de la LPDPA.

- **La concertation et la communication devront être promues.** Des cadres de concertation régulière seront formalisés aux différents niveaux entre le Ministère de la pêche et de l'aquaculture, les autres départements concernés (Transport, Economie et Finances, Urbanisme et Habitat, Energie et Hydraulique, Commerce et Industrie, Intérieur et Sécurité, Information et Culture, Santé, Agriculture, Elevage, Affaires Sociales, Enseignement Supérieur, Enseignement Professionnel, Administration du Territoire et du Développement Local, Tourisme et Hôtellerie, Plan et Coopération, Environnement et Développement durable, etc.), les représentants des opérateurs privés, les ONG et les partenaires au développement. Une concertation périodique sera instituée entre le Ministère et les partenaires au développement pour le suivi de la mise en œuvre de la LPDPA en vue de s'assurer de la cohérence de la politique aux différents niveaux. Le Secrétariat permanent de la LPDPA diffusera périodiquement des supports d'informations relatives aux réalisations de la LPDPA (rapports périodiques, journal, CD). Un site Internet sera mis en place au sein du Ministère à cet effet.

### 3.3 Conditions de succès de la LPDPA

Les conditions de succès de la mise en œuvre de la LPDPA sont tributaires des facteurs importants ci-après :

- la qualité des services publics notamment des ressources humaines chargées principalement de la mise en œuvre et du suivi évaluation de la LPDPA (existence d'une bonne politique de recrutement, de formation, d'insertion et de maintien des compétences requises, et collaboration étroite entre les services partenaires) ;
- le renforcement de la gouvernance locale et de la décentralisation participative ;
- la stabilité du cadre macro-économique et l'amélioration de l'efficacité de l'Etat au niveau de l'allocation des investissements publics notamment par une mise en place effective des budgets alloués et une transparence dans leur gestion ;
- le maintien d'une importante aide publique externe ciblée sur les investissements structurants devant créer les conditions d'efficacité des marchés ; il faut donc que l'aide internationale puisse être prioritairement mobilisée sur les opérations dont les dynamiques productives peuvent améliorer les performances macro-économiques, tout en assurant le financement général des infrastructures ;
- la poursuite par l'Etat de la libéralisation des initiatives privées pour une forte implication à toutes les étapes du processus de prises de décisions ;
- l'identification des ressources financières durables pour assurer le financement des activités des opérateurs privés et leur participation au système de suivi, contrôle et surveillance.

## Annexe : Programmes d'actions et activités retenus pour chacun des axes stratégiques de la LPDPA

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
1. Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles du secteur	1.1 Préparation et mise en œuvre d'un programme adéquat de formation pour les cadres du Ministère	<p>1.1.1 Evaluer les compétences disponibles en matière d'encadrement du secteur ;</p> <p>1.1.2 Identifier les besoins de formation et de renforcement des capacités ;</p> <p>1.1.3 Former l'autorité compétente en assurance qualité pour assurer l'accès des produits guinéens aux marchés porteurs européens ;</p> <p>1.1.4 Procéder à la formation et au perfectionnement des cadres et agents de la surveillance dans les disciplines comme : aménagement, contrôle des pêches, techniques de transmission, informatique, surveillance satellitaire, gestion et maintenance des vedettes, mécanique navale, navigation</p> <p>1.1.5 Procéder à une déconcentration des effectifs de l'administration publique</p> <p>1.1.6 Mettre en place une structure et des programmes partagés pour le renforcement des capacités des opérateurs privés ;</p> <p>1.1.7 Elaborer pour chaque service du Ministère, en fonction de ses spécificités et de ses besoins, un plan de formation modulaire à la carte et un programme de formation diplômante</p> <p>1.1.8 Planifier des sessions de formation continue du personnel de l'Observatoire national des pêches (ONP) dans les écoles régionales spécialisées (niveau DEA en économie des pêches, halieutique, statistique et communication des résultats des travaux scientifiques) ;</p> <p>1.1.9 Renforcer la coopération technique en vue de former le plus grand nombre de cadres sur place (staff de l'ONP et des services partenaires qui interviennent dans la production statistique) : initiation en informatique, formation sur des logiciels de gestion et de traitement des bases de données, sur l'enquête par questionnaire et en statistique descriptive du personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une bonne politique de recrutement, de formation, d'insertion et de maintien des compétences requises.</li> <li>- Disponibilité de ressources suffisantes pour le financement des activités.</li> <li>- Cadre macro-économique stable</li> <li>- Collaboration étroite des services partenaires ;</li> <li>- Promotion des NTIC au niveau national.</li> <li>- Absence de cadres législatifs et réglementaires et accès au crédit</li> </ul>
	1.2 Formation des opérateurs privés (Alphabétisation, sécurité en mer, hygiène, salubrité, gestion financière, négociation, lobbying, etc.)	<p>1.2.1 Structurer et dynamiser les organisations professionnelles pour leur implication dans l'aménagement des pêches et le développement local ;</p> <p>1.2.2 Organiser des formations en hygiène et salubrité, gestion financière, négociation, lobbying, assurance qualité ;</p> <p>1.2.3 Organiser des séances de sensibilisation sur l'aménagement y compris le système de suivi, contrôle et surveillance des pêches</p> <p>1.2.4 Mettre en place un dispositif itinérant multidisciplinaire et permanent pour la formation sur le tas des opérateurs privés</p> <p>1.2.5 Etablir un plan d'assainissement par débarcadère, de bonnes pratiques et de protection des écosystèmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de volonté politique de restructurer le MAEF</li> </ul>

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
	1.3 Développement de partenariats stratégiques avec les institutions d'aide ou d'appui intervenant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	1.3.1 Formuler une stratégie de partenariat durable ; 1.3.2 Etablir des protocoles de coopération et une plate forme de concertation notamment avec : (i) les Institutions de coopération et de formation ; (ii) les Institutions gouvernementales d'intérêt pour la pêche (Environnement, Affaires sociales, Education, Défense, Transport, Décentralisation, Economie et Finances, etc.) et des programmes publics (Lutte contre le sida, Conseil national de sécurité alimentaire, Environnement et développement durable, Stratégie de réduction de la pauvreté, Programme national de développement humain, Programme national d'urgence, etc.); (iii) les institutions de financement, publics et privés; (iv) les agents non étatiques; (v) les Institutions de micro finance.	
	1.4 Renforcement du fonds d'appui au secteur	1.4.1 Développer une stratégie de mobilisation des fonds et d'intervention par segment d'activités ; 1.4.2 Etablir un manuel de procédure, un mode opératoire (gestion) et un mécanisme de suivi évaluation participatif ; 1.4.3 Renforcer les moyens financiers des mutuelles de crédit maritime de la pêche artisanale 1.4.4 Procéder à la caractérisation des instruments financiers par domaine de concentration ; 1.4.5 Etablissement d'une centrale d'achat des intrants de pêche ; 1.4.6 Mettre en place une ingénierie financière de facilitation des investissements privés dans le secteur (financement bonifié, garantie collective, crédits fournisseurs etc.) ;	
	1.5 Promotion d'un environnement incitatif pour le développement des activités du secteur	1.5.1 Réviser les conditions d'accès aux ressources et réglementer la consignation des navires pour en améliorer les impacts économiques et financiers ; 1.5.2 Réviser le statut des infrastructures étatiques sous gestion privée dans l'optique d'en faire des pôles de croissance sous l'égide du secteur privé ou associatif ; 1.5.3 Réglementer le mareyage et légiférer sur la structure des prix du poisson tenant compte des intérêts des producteurs, des importateurs et des consommateurs ; 1.5.4 Réviser le Code de la pêche maritime et parachever les textes d'application ; 1.5.5 Clarifier les statuts du CNSP, du CNSHB et de l'ONP et leur doter des instruments et ressources y afférant ; 1.5.6 Améliorer l'arsenal juridique et réglementaire de l'exercice du SCS notamment	

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D'ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		<p>le barème de sanction, la répartition des amendes et le respect de la réglementation des mesures techniques ;</p> <p>1.5.7 Réglementer l'accès à la ressource pour la flotte artisanale ;</p> <p>1.5.8 Vulgariser le cadre institutionnel d'exercice de la surveillance participative ;</p> <p>1.5.9 Elaborer une réglementation pour l'aquaculture et les textes d'application de la Loi sur la pêche continentale ;</p> <p>1.5.10 Parachever la préparation du paquet d'hygiène ;</p> <p>1.5.11 Préparer le paquet foncier sectoriel en termes topographique, cartographique et domanial.</p>	
	1.6 Renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de recherche, de qualité des produits et d'accords de pêche)	<p>1.6.1 Evaluer les instruments de coopération en vigueur en matière de recherche, de surveillance ;</p> <p>1.6.2 Initier de nouveaux instruments de coopération et établir des stratégies et des dispositifs de mise en œuvre et de suivi/évaluation ;</p> <p>1.6.3 Etablir une plateforme de coopération en matière de commerce intégré avec comme piliers : i) qualité, normes, métrologie et testing ; ii) un système d'information du commerce proactif c'est-à-dire, un système régional d'informations sur le commerce du poisson et les technologies ; iii) un système de formation dans le développement des produits et des marchés et iv) des institutions mutualisées pour soutenir le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés ;</p> <p>1.6.4 Instituer à l'Observatoire national des pêches, un dispositif de suivi des opportunités et engagements régionaux et/ou internationaux et de leur appropriation nationale ;</p> <p>1.6.5 Conclure un protocole d'accord en matière de SCS et de recherche avec la Sierra Leone ;</p> <p>1.6.6 Mettre en application des accords en matière de SCS conclus avec la Guinée Bissau ;</p> <p>1.6.7 Organiser des patrouilles mixtes de surveillance des pêches ;</p> <p>1.6.8 Harmoniser le cadre réglementaire en matière notamment de mesures techniques ;</p> <p>1.6.9 Réviser et/ou renégocier les accords de pêche pour en assurer une meilleure gestion et plus de retombées pour le pays.</p>	
	1.7 Instauration d'un dialogue permanent entre la recherche,	<p>1.7.1 Elaborer une stratégie de communication et mettre en place un dispositif itinérant de collecte et de vulgarisation des acquis ;</p> <p>1.7.2 Restructurer et promouvoir le Comité des opérateurs institué par le CNSHB.</p>	

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
	l'administration et les acteurs du secteur (cadre de concertation)		
	1.8 Définition d'une politique d'incitation et de promotion des investissements dans le secteur	<p>1.8.1 Définir une politique d'aide publique au développement de la pêche industrielle, artisanale et de l'aquaculture, de la pêche d'exportation, de l'importation des produits de la pêche et la valorisation des produits (en prenant en compte les différents dispositifs existants et les expériences qui s'y rapportent, la différenciation de statut des navires, la stratification des droits de pêche et la différenciation de zones d'intervention, et en mettant tous ces éléments en cohérence avec les objectifs sectoriels de développement) ;</p> <p>1.8.2 Déterminer les conditions de mise en œuvre de l'Agence nationale de développement de l'aquaculture.</p>	
	1.9 Accroissement et amélioration des services aux secteurs de production (infrastructures de débarquement, de transformation et de commercialisation, métiers de la mer et de l'entretien...)	<p>1.9.1 Accroître le nombre de débarcadères aménagés ;</p> <p>1.9.2 Créer des plateformes viabilisées pour l'implantation d'infrastructures de stockage, de traitement et de distribution des produits (ateliers de marée) ;</p> <p>1.9.3 Développer des services intégrés dans chaque débarcadère aménagé avec des ateliers de marée aux normes ISO 9000, des centres améliorés de fumage de poisson, des ateliers intégrés pour la réparation des pirogues, des engins..., des équipements de stockage de carburant, un dispositif de formation permanente, de stockage de produits divers (bois de chauffe, emballage, marchandises), des équipements de maintenance, de manutention, de ramendage, de vente d'intrants, de stockage de matériels, de fabrication de glace, de charcuterie, de sécurité maritime et de salubrité ;</p> <p>1.9.4 Entamer la réalisation d'un pôle industriel de valorisation des produits de la mer.</p>	
	1.10 Renforcement des systèmes d'information sur le secteur (données biologiques, sociales, économiques, environnementales, etc.) et amélioration de la communication et.	<p>1.10.1 Réaliser une enquête cadre sur la pêche continentale et l'aquaculture ;</p> <p>1.10.2 Restructurer le protocole de suivi indirect des ressources en PA et en PI en tenant compte de la nouvelle donne qui y associe le CNSP, le CNSHB, l'ONP, la DNPM, le Cabinet du MPA ;</p> <p>1.10.3 Restructurer et promouvoir le Comité technique pour l'aménagement des pêcheries ;</p> <p>1.10.4 Procéder au recensement du parc piroguier de la pêche artisanale maritime ;</p> <p>1.10.5 Mener une enquête cadre sur la pêche industrielle ;</p> <p>1.10.6 Procéder au recensement des emplois dans les activités post captures du</p>	

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		<p>poisson en pêche maritime et en pêche continentale ;</p> <p>1.10.7 Mettre en place un d'un système d'informations sur le marché des produits de la pêche ;</p> <p>1.10.8 Procéder au suivi des importations et exportations des produits de la pêche à partir du Port Autonome et de l'aéroport de Conakry ;</p> <p>1.10.9 Procéder au suivi des débarquements effectués au Port Autonome de Conakry ;</p> <p>1.10.10 Collecter des données sur les coûts et revenus dans les activités de pêche maritime, artisanale et industrielle ;</p> <p>1.10.11 Mettre en place d'un système de collecte de données de production et de prix à la production en pêche continentale ;</p> <p>1.10.12 Collecter des données sur les coûts et revenus dans les activités de pêche continentale.</p>	
	1.11 Exploitation résultats générés par le PAMPA (textes, cadres organiques, cadre de travail)	<p>1.11.1 Actualiser les textes et cadres organiques ;</p> <p>1.11.2 Mettre en application les textes et cadres organiques actualisés ;</p> <p>1.11.3 Mettre en place un cadre décent de travail.</p>	
	1.12 Etablissement et renforcement du partenariat entre les OP nationale et de la sous région	<p>1.12.1 Etablir des contacts avec les professionnels de la sous-région ;</p> <p>1.12.2 Procéder à la relance des activités du Comité de pilotage pour la mise en place d'une plateforme sous-régionale de concertation au profit des opérateurs de la sous-région, en collaboration avec la CSRP ;</p> <p>1.12.3 Développer des échanges d'expériences avec les professionnels de la sous-région sur les systèmes de production, de transformation et de distribution ;</p> <p>1.12.4 Constituer des entreprises conjointes (joint-ventures) de pêche, de valorisation et de commercialisation des produits.</p>	
2. Gestion durable des ressources aquatiques	2.1 Elaboration de plans d'aménagement participatif spécifiques pour chaque pêcherie	<p>2.1.1 Identifier et caractériser les pêcheries maritimes en fonction de la rente potentielle attachée aux ressources ;</p> <p>2.1.2 Initier un protocole de recherche et de suivi des groupes d'espèces ciblées</p> <p>2.1.3 Préparer et valider les plans d'aménagement participatif en considérant les conditions d'accès aux ressources, les conditions techniques autorisées pour la capture, les conditions opérationnelles des unités de pêche dans le cadre des filières et objectifs de contribution de chacune d'elles et notamment en termes de retombées économiques et sociales (revenus, emplois, valeur ajoutée, balance commerciale, sécurité alimentaire, balance des devises,</p>	-

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		2.1.4 développement local...), les problèmes environnementaux ; Mettre en œuvre les plans d'aménagement participatifs pour chacune des principales pêcheries.	
	2.2 Gestion de la capacité de pêche et lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	2.2.1 Elaborer et mettre en œuvre le plan national pour la gestion de capacité de pêche ; 2.2.2 Elaborer et mettre en œuvre le plan national pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.	-
	2.3 Renforcement de la recherche et de la production statistique pour garantir durablement la connaissance et le suivi des stocks, des niveaux d'exploitation des ressources et de leur environnement socio-économique	2.3.1 Mettre en place des systèmes de statistiques coordonnées et fiables et des programmes scientifiques de prospection et d'évaluation ; 2.3.2 Evaluer les différentes options envisageables (Aires marines protégées, arrêt biologique, autres mesures techniques, etc.), faire des recommandations aux décideurs et suivre leur mise en œuvre ; 2.3.3 Mettre à contribution l'écloserie de Tamara pour la production d'alevins des espèces de poissons de haute valeur commerciale pour l'empoissonnement de la zone côtière et des aires marines protégées. 2.3.4 Produire des larves de crevettes et d'alevins d'espèces de haute valeur commerciale à travers l'écloserie de Tamara pour l'amélioration du recrutement naturel et le développement de la pisciculture en cage le long de l'île de Tamara ; 2.3.5 Mener des prospections acoustiques pluriannuelles des ressources pélagiques côtières ; 2.3.6 Mener des campagnes d'évaluation chalutière pluriannuelles des ressources poissonnières, céphalopodières et crevettières ; 2.3.7 Etablir un partenariat sous régional pour une utilisation optimale du N/O de recherches halieutique Général Lansana Conté 2.3.8 Développer une unité de recherche et de vulgarisation sur les problématiques écologiques de la pêche continentale et de la pisciculture ; 2.3.9 Renouveler le parc informatique des structures de recherche.	-
	2.4 Restauration et protection des écosystèmes halieutiques	2.4.1 Identifier les zones perturbées et les écosystèmes sensibles ; 2.4.2 Caractériser les types de dégradation et les facteurs y afférents ; 2.4.3 Identifier les parties prenantes et mettre en place une plate forme de concertation et un dispositif de suivi ; 2.4.4 Identifier les mesures correctives et les modalités de mise en œuvre ; 2.4.5 Evaluer les coûts de transaction et les mécanismes de financements ;	-

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		<p>2.4.6 Etablir des partenariats avec les institutions et programmes nationaux impliqués dans la gestion intégrée des écosystèmes côtiers ;</p> <p>2.4.7 Intégrer et développer les liens, expériences et acquis des programmes régionaux de gestion des écosystèmes marins ;</p> <p>2.4.8 Etablir des indicateurs et des mécanismes de suivi, un dispositif participatif d'alerte et un code de procédure et de pénalité pour les auteurs de dégradation des écosystèmes halieutiques.</p>	
	2.5 Amélioration des connaissances sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures	<p>2.5.1 Etablir et/ou renforcer une structure compétente de suivi au Centre de recherche de Boussoura ;</p> <p>2.5.2 Réaliser une étude hydro-biologique et socio-économique sur le potentiel et le niveau de production des eaux intérieures (capitaliser les acquis de l'OMVS et des autres projets régionaux similaires ; établir des partenariats avec les programmes nationaux d'études hydrologiques en cours de formulation dans le cadre notamment du « Paquet global » ; capitaliser les données et protocoles disponibles au service national de l'hydrologie, au Ministère de la santé, à l'environnement, etc.) ;</p> <p>2.5.3 Identifier les actions appropriées de développement de la pêche continentale et appuyer leur mise en œuvre ;</p> <p>2.5.4 Initier et développer un axe de coopération avec le Mali sur l'hydrobiologie fluviale et le suivi des captures en pêche continentale.</p>	-
3. Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	3.1 Amélioration des services en amont et des services post capture	<p>3.1.1 Restructurer l'autorité compétente ;</p> <p>3.1.2 Viabiliser des pôles de débarquement des produits et construire des ateliers de marée ;</p> <p>3.1.3 Former le personnel d'inspection et de contrôle ;</p> <p>3.1.4 Mettre en place un plan et une procédure de recrutement ;</p> <p>3.1.5 Mettre en place des laboratoires d'analyse sensorielle, de microbiologie et de chimie ;</p> <p>3.1.6 Organiser et promouvoir les filières de pêche, de services et de valorisation des produits de la pêche ;</p> <p>3.1.7 Promouvoir des techniques de réduction des pertes post-capture.</p>	
	3.2 Mise aux normes des moyens de production	<p>3.2.1 Renforcer et étendre le système d'inspection et de contrôle ;</p> <p>3.2.2 Fournir des équipements adéquats ;</p> <p>3.2.3 Procéder au contrôle de l'eau (contaminants en milieu aquatique) et de l'eau utilisée pour le traitement des produits de la pêche ;</p> <p>3.2.4 Renforcer la mise aux normes du système de production et de mise sur le</p>	-



AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		<p>marché des produits de la pêche et de l'aquaculture ;</p> <p>3.2.5 Sensibiliser et former les acteurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication ;</p>	
	3.3 Renforcement du contrôle des débarquements et des importations de produits halieutiques	<p>3.3.1 Appliquer rigoureusement la réglementation pour le contrôle et le suivi des produits importés ;</p> <p>3.3.2 Introduire et promouvoir les mesures de l'état du port pour le suivi et la sanction des livraisons de poisson d'origine douteuse ;</p> <p>3.3.3 Développer un partenariat et un dispositif Public/Privé pour le suivi y afférent et les sensibilisations nécessaires.</p>	-
	3.4 Développement de la pêche continentale et de l'aquaculture pour un approvisionnement durable des marchés intérieurs et extérieurs	<p>3.4.1 Identifier les actions appropriées de développement de la pêche continentale en fonction des potentialités existantes ;</p> <p>3.4.2 Former les acteurs de la pêche continentale et de l'aquaculture aux technologies appropriées et mettre en place un dispositif itinérant d'encadrement ;</p> <p>3.4.3 Mettre en place un dispositif d'intervention contre les risques de pollution, de mauvaises pratiques et d'endémie ;</p> <p>3.4.4 Initier et développer une stratégie d'appui aux structures de production d'intrants, d'aliments et d'alevins pour l'ensemencement des fleuves, des mares et pour la pisciculture ;</p> <p>3.4.5 Initier la création de zones piscicoles et aquacoles (huîtres et moules) le long du littoral ;</p> <p>3.4.6 Réhabiliter les stations piscicoles en Moyenne Guinée et en Basse Guinée ;</p> <p>3.4.7 Développer la pisciculture communautaire en Haute Guinée ;</p> <p>3.4.8 Reboiser les têtes de sources des fleuves ;</p> <p>3.4.9 Appuyer le développement des marchés de proximité ;</p> <p>3.4.10 Mettre en place une stratégie de communication, de promotion et de sensibilisation, et procéder au suivi.</p>	-
	3.5 Mettre en place les infrastructures adéquates pour le débarquement, la conservation et la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture	<p>3.5.1 Renouveler la flotte nationale en adéquation avec les orientations stratégiques de l'exploitation des segments industriel, côtier et artisanal ;</p> <p>3.5.2 Favoriser les technologies de pêche, de traitement et les investissements contribuant au développement durable des ressources et à la création de richesse nationale conformément aux objectifs sectoriels ;</p> <p>3.5.3 Organiser le débarquement progressif et le traitement local des captures effectuées dans la Zone Economique Exclusive guinéenne</p> <p>3.5.4 Accroître les opportunités d'emploi, et encourager l'intégration de la femme dans les métiers du secteur des pêches ;</p>	-

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES D' ACTIONS	ACTIVITES	HYPOTHESES
		<p>3.5.5 Organiser et développer les circuits de transport et de distribution des produits de la pêche à l'intérieur et vers l'extérieur du pays ;</p> <p>3.5.6 Encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur ;</p> <p>3.5.7 Réactiver le projet de construction d'un port de pêche industrielle ;</p> <p>3.5.8 Réhabiliter et rendre fonctionnelles les installations portuaires et frigorifiques existantes (Sogui pêche, chambres froides des bases de pêche artisanale, dépôts de poisson dans les marchés)</p> <p>3.5.9 Mettre en place des infrastructures de conservation et de distribution à l'intérieur du pays là où le besoin se fait sentir.</p>	